

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 11 (1866)
Heft: (18): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Propositions concernant la participation de la Confédération à la restauration et à l'élevage du cheval suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-331029>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 15 Septembre 1866.

Supplément au n° 18 de la Revue.

SOMMAIRE. — Propositions concernant la participation de la Confédération à la restauration et à l'élevage du cheval suisse. — Progrès de l'artillerie pendant les six dernières années en France, Italie, Autriche, Prusse et Suisse (*suite*). — Nouvelles et chronique.

PROPOSITIONS

CONCERNANT LA PARTICIPATION DE LA CONFÉDÉRATION A LA
RESTAURATION ET A L'ÉLEVAGE DU CHEVAL SUISSE.

Depuis l'exposition des chevaux à Aarau, en octobre 1865, on est généralement convaincu de l'obligation où nous sommes de restaurer et d'améliorer notre élevage de chevaux. Plusieurs sociétés agricoles ou d'utilité publique se sont prononcées dans ce sens, et l'opinion qui s'était répandue que l'élevage du cheval n'était en général pas dans les intérêts des agriculteurs s'est modifiée actuellement, parce qu'on ne peut ignorer que *la diminution du tribut annuel de 2 à 4 millions que nous payons aux pays étrangers pour leurs chevaux, doit entrer dans les préoccupations de notre économie nationale, et qu'il faut réveiller nos nombreux éleveurs en leur donnant appui et encouragement.*

Les sacrifices pécuniaires relativement considérables et les efforts de tous genres faits par les gouvernements de plusieurs cantons, se sont montrés jusqu'à ce jour insuffisants pour arrêter la dégénérescence croissante dans le nombre et la qualité de nos chevaux. Nous en trouvons un exemple frappant dans les recensements de chevaux du canton de Vaud de 1795 à 1860. Ce canton possédait en 1795 le beau nombre de 28,042 chevaux qui a constamment déchu et qui est arrivé en 1860 à 15,884. De 1806 à 1810 le canton de Vaud avait 147 chevaux par 1000 habitants et de 1856 à 1860 cette moyenne est descendue à 76. Une proportion analogue se retrouverait

dans la plupart des cantons. Dans les localités industrielles, il y a même tout au plus 15 chevaux par 1000 habitants.

Si l'amélioration de l'espèce bovine pouvait parer au détriment causé à nos finances par la dégénérescence de nos chevaux, encore serait-ce folie de se fonder sur ce fait pour renoncer à attacher de l'importance à l'espèce chevaline, et aux grands et longs soins que son amélioration réclame, quand, sans des sacrifices relativement trop considérables, il y a tant d'avantages à obtenir.

Notre exportation moyenne annuelle n'est que de 2150 chevaux, et une amélioration de nos races qui les tiendrait seulement à la hauteur de la qualité des chevaux importés, non-seulement augmenterait de moitié la sortie annuelle, mais encore élèverait le rapport de nos produits et notre élevage de chevaux commencerait à prendre l'essor tant désiré par plusieurs de nos économistes.

Mais ce n'est pas assez d'avoir enfin acquis la certitude que l'augmentation et l'amélioration de nos chevaux soient à la tête des intérêts de notre économie nationale, cette augmentation de nombre et cette amélioration sont encore réclamées avec la plus sérieuse exigence par les considérations qui ont trait à la défense du pays.

Si on pouvait, d'un seul jour et sur une place du centre de la Suisse, faire une inspection de tous les chevaux des batteries, du train de parc, de la cavalerie, des chevaux des officiers montés de l'état-major et de l'infanterie, on ouvrirait alors les yeux sur le danger où nous serions de ne pas trouver, à un moment de crise donné, les chevaux nécessaires pour le service.

On nous demandera peut-être si l'industrie de l'élève des chevaux ne peut pas se relever sans des subsides de la Confédération?

Nous répondrons non, parce qu'il lui manque un facteur principal. Cette entreprise, par ses dimensions de quantité et de qualité, dépasse de beaucoup les forces des particuliers et des sociétés privées. On manque en général, surtout dans le centre et dans l'Est de la Suisse, de reproducteurs convenables, qui devront être amenés à grands frais de l'étranger. La décadence de l'élève du cheval est arrivée à tel point qu'on est convaincu à Schwytz et à St-Gall de la nécessité d'une nouvelle race; dans le Simmenthal de nombreuses voix s'élèvent en faveur de l'amélioration de la race du pays; même dans le Porrentruy on voit l'urgence de remédier aux formes défectueuses des excellents chevaux des Franches-Montagnes, de Délémont et de Porrentruy qui ne peuvent plus soutenir la concurrence du commerce avec les chevaux français améliorés et anoblis.

Un des premiers pas pour atteindre ce but est une motion pour

l'achat à l'étranger d'un nombre suffisant d'étalons et de juments, par l'entremise de la Confédération et à ses frais.

La commission hippique, et avec elle la plupart de nos connaisseurs, se prononce pour des reproducteurs de la race demi-sang anglais, d'une certaine corpulence, ayant une poitrine profonde, de forts membres et un manteau noir ou bai, propres au trait et à la selle. L'élevage du pur sang, malgré sa réussite en Angleterre, en France et en Autriche, n'est pas encore dans nos convenances, il nous faut d'abord songer à former une bonne race de chevaux de service pour satisfaire les besoins de l'agriculture, du militaire et du commerce; en outre l'introduction d'étalons de pur sang dépasserait beaucoup nos moyens financiers, car ni l'Etat, ni les particuliers ne peuvent se permettre une dépense de 20, 40, 60 ou 80,000 fr. pour l'achat d'un seul étalon, et l'élevage du cheval pur sang nécessiterait l'établissement d'un haras spécial avec tous les accessoires pour l'entraînement, champ de courses, etc. L'établissement d'un haras pour l'élève du demi-sang serait instructif et utile sous beaucoup de rapports, parce que là les principes de l'élevage reconnus les meilleurs seraient appliqués dans leur plénitude, et parce qu'une pareille institution servirait d'exemple pour la fondation d'une race distincte; mais devant l'aversion du public pour un pareil établissement et en face de la concurrence qui pourrait s'établir au préjudice de quelques éleveurs voisins, nous en passerons la proposition sous silence et nous chercherons à atteindre le but par un autre système, qui, quoique un peu plus long, n'en a pas moins été suivi avec succès par un de nos gouvernements cantonaux, ainsi que par un grand Etat voisin, chez ce dernier en partie sinon complètement.

En 1863 et à la fin de l'année dernière, le gouvernement du canton de Vaud a fait acheter et revendre à l'enchère des étalons anglo-normands, sous certaines conditions d'entretien, et en se réservant le choix sur les 3 derniers miseurs.

Cette mesure a été en général très bien accueillie, mais elle remplirait mieux son but si on amenait en même temps un certain nombre de juments de la même race pour la formation d'une nouvelle souche. Quoique l'on ne permette la saillie de ces étalons que pour des juments convenables, cependant l'élevage rationnel du cheval ne doit pas se contenter d'un métissage de races et de variétés, sous peine de perdre le bénéfice de la nouvelle création qui sera bientôt effacée par les mélanges.

En France, depuis une dizaine d'années, l'industrie privée est entrée dans une ère de prospérité, non-seulement sans l'aide des haras de l'Etat, mais en cherchant même à s'affranchir de la tutelle de

l'administration. Ce vœu a été rempli en 1862, par la vente d'un certain nombre d'étalons à des éleveurs particuliers et par la suppression de plusieurs établissements qui seront remplacés par des primes annuelles d'une moyenne de 600 fr. par cheval.

Nous trouvons dans une notice très intéressante qui suit le rapport officiel de l'administration impériale des haras en 1865, que l'industrie chevaline française a pris un essor croissant depuis la diminution des haras de l'Etat.

Etat des étalons en France en 1860 1970

Savoir : a) Appartenant à l'Etat :

De pur sang	352
De demi-sang et de trait léger	728
De gros trait	240
	1320

b) Appartenant aux particuliers :

De pur sang	79
De demi-sang	230
De gros trait	341
	650

Si l'on compte 50 saillies par étalon et seulement une naissance sur 2 saillies, cela ferait pour les 1970 étalons 49,250 poulains, dont en déduisant 14,525 poulains de gros trait, il resterait 34,725 produits pour le luxe, le trait léger et l'armée.

En 1860, 309 étalons de particuliers ont reçu fr. 153,400 de primes ;
En 1865, 783 id. id. 476,400 »

Cette même année il n'y a eu que 99 étalons de l'Etat employés à la reproduction.

A côté de l'élevage proprement dit, certaines sociétés particulières achètent des étalons pour les revendre à l'enchère à des éleveurs. En Normandie, en 1865, cinquante étalons de demi-sang ont été ainsi achetés et revendus.

En 1865, les haras impériaux ainsi que les propriétaires, à peu d'exceptions près, n'avaient plus de lourds étalons ; le recensement donna le nombre de 50,000 poulains de pur sang et de demi-sang. L'amélioration des chevaux de gros trait se fait par le croisement d'anglo-normands et de chevaux du Norfolk. Les produits sont de couleur foncée, le nombre des chevaux noirs, bai-brun ou alezans est de 15 à 20 % plus fort que celui des chevaux à robe claire.

En 1860, il n'y avait que 3 écoles de dressage, recevant de l'Etat 24,000 fr.; en 1865, le nombre de ces écoles s'est élevé à 24, qui ont 233,500 fr. de subvention, et ces établissements s'accroîtraient bien davantage si les crédits pouvaient être plus forts.

En 1860, il a été délivré 25,500 fr. en primes de dressage.

En 1865, id. 87,700 fr. id.

Les juments poulinières ont reçu en primes, en 1860, fr. 110,000

Idem idem 1865, fr. 220,000

qui, avec les subsides supplémentaires des départements de » 239,840

font un total de fr. 459,840

Malgré cela on se plaint en France de ce que souvent les primes ne sont données que comme indemnité de transport de juments.

Il y a en France trois sortes de courses de vitesse : les courses en plaine, les courses avec obstacles et les courses au trot.

En 1860, il y a eu 63 courses pour des prix d'une valeur de fr. 862,700

En 1865, » 110 » » fr. 1,860,000

Cette dernière somme provenait :

a) De l'Etat pour fr. 511,800

b) De l'empereur et de l'impératrice . . » 103,000

c) De sociétés hippiques, de départements,
sociétés de chemins de fer et de parti-
culiers » 1,245,200

Fr. 1,860,000

Aux courses anglaises de 1853 à 1857 les chevaux français n'ont été vainqueurs que trois fois, depuis 1858 ils l'ont été 8 fois. En une seule saison, le dernier vainqueur Gladiateur a rapporté à son maître 6 prix d'une valeur de fr. 493,500.

Cet incroyable élan de l'élève du cheval en France est dû : 1^o à l'initiative de l'Etat qui a fait acheter en Angleterre ou ailleurs un grand nombre des meilleurs reproducteurs et qui les a mis à la disposition des particuliers; 2^o à l'instruction et à l'encouragement de ces derniers, soit au moyen d'exemples dans les haras, soit par la publication d'ouvrages populaires sur la matière; puis par des distributions de primes, par l'ouverture de sources de débit, par l'installation d'écoles de dressage, et par l'établissement de courses de vitesse bien dirigées et bien dotées.

Bientôt, en peu d'années, l'industrie chevaline a eu de profondes racines dans le pays, et les éleveurs qui avaient d'abord considéré

les haras comme des institutions bienfaisantes, finirent peu à peu par voir en eux une entrave à leur industrie. Alors l'Etat donna une nouvelle impulsion en diminuant le nombre de ces établissements et peu à peu, en quelques années, le pays se trouva pourvu d'une grande richesse en chevaux, il épargna les 20 à 30 millions donnés annuellement à l'étranger pour des chevaux de luxe et pour les remontes de l'armée, et il en fournit encore en surplus pour satisfaire les marchands étrangers; de grands marchés s'établirent et la France fut dégagée de la dépendance où elle se trouvait en cas de guerre, offensive ou défensive. Outre les importantes contributions des sociétés et des particuliers à l'appui des courses de vitesse, il faut mentionner le haut intérêt du public pour cette industrie et le développement croissant du goût de l'équitation, qui est en quelque sorte en rapport avec le développement du courage viril.

Nous nous sommes un peu étendu sur cet exemple de la France, parce que nous avons en main des données positives sur le résultat surprenant auquel ont abouti, dans un temps relativement court, les peines et les sacrifices de l'Etat et des particuliers, ce qui est un enseignement sur ce que nous pourrions obtenir dans la proportion de nos forces. Mais nous pouvons voir aussi dans d'autres pays des faits analogues : l'Autriche, par exemple, qui en 1857 a exporté 9462 chevaux contre 12,709 importés, en a exporté 20,173 en 1864 et l'importation est descendue à 6472 chevaux.

En Bavière, en Prusse et dans le Hanovre l'élevage du cheval s'est aussi développé, et on peut comprendre qu'avec la dégénérescence de nos races et la forte diminution du nombre anciennement très grand de nos chevaux, les marchands italiens donnent la préférence aux marchés des pays que nous avons cités.

Après les résultats de l'expérience que nous donne la France, il nous semble que nous devons abandonner la période d'attente et que l'achat d'un certain nombre d'étalons et de juments de demi-sang anglais, destinés à être revendus à des éleveurs connus et expérimentés, serait le premier pas dans l'amélioration de nos chevaux. Nous ne devons pas oublier que le beau développement de l'industrie chevaline en France a eu pour base un certain nombre de haras pour lesquels on a fait des dotations importantes. S'il y a invraisemblance que nos Hauts Conseils puissent jamais être amenés à donner un crédit suffisant pour l'établissement d'une pareille institution, nous devons au moins songer au moyen de la remplacer, pour assurer la réussite des produits des reproducteurs achetés à l'étranger contre les mauvais effets d'un élevage mal entendu, et en même temps pour donner aux éleveurs des facilités, des encouragements et de bonnes

instructions. Nous pensons que ce moyen se trouverait dans l'établissement d'un haras d'élevage qui achèterait les meilleurs poulains de demi-sang, à l'âge de 2 ans à 2 $\frac{1}{2}$ ans. Ces poulains, après avoir été élevés d'après les meilleurs principes de l'élevage, en vue surtout de l'exemple, seraient vendus à l'enchère à des éleveurs privés, ou incorporés à la régie fédérale, ou livrés au commerce.

En faisant la part de l'absolue liberté de l'industrie, quelques hommes spéciaux ont émis l'idée que la Confédération devrait accorder annuellement des primes de 10 à 15 % *ad valorem* pour les étalons de distinction, et qu'une pareille mesure encouragerait de riches propriétaires ou des sociétés d'éleveurs à acquérir des étalons de haute race et exempts de tares, qui amèneraient une amélioration certaine. Cette mesure serait bonne pour quelques contrées, mais ne suffirait pas dans la plupart des cantons, qui ont besoin d'un changement de la race elle-même. Nous n'avons pas en vue la transformation absolue de races ou de sous-races comme, par exemple, les Erlenbach, au moyen de reproducteurs étrangers; mais cependant, pour cette race nous considérons l'amélioration comme nécessaire, et cette amélioration est possible par le croisement; en outre l'augmentation de ses produits est très désirable. Dans l'achat d'étalons et de poulinières, il faudrait avoir égard à la race d'Erlenbach et à celle des Franches-Montagnes, aussi bien qu'aux anglo-normands du canton de Vaud, et pour les trois races on trouverait, probablement avec plus de facilité en France qu'ailleurs, des étalons et des juments convenables.

En raison des considérations qui précèdent, nous émettons nos propositions sur la part que la Confédération devrait prendre pour relever et améliorer l'élevage du cheval en Suisse:

1^o Achat de 15 étalons et de 30 juments de demi-sang anglais, bai ou noir franc, sans taches blanches, de 4 ou 5 ans et de 52 pouces au maximum;

2^o Vente à l'enchère de ces animaux à des éleveurs de différents cantons en suivant les conditions usitées dans le canton de Vaud (voyez l'arrêté du Département de l'agriculture et du commerce du canton de Vaud du 15 décembre 1863);

3^o Achat par la Confédération des meilleurs poulains mâles et femelles, âgés de 2 ans, provenant des reproducteurs importés et ainsi d'une pure descendance.

Ces produits formeraient un haras d'élevage où l'on maintiendrait la souche pure, ce qui éviterait de nouveaux achats à l'étranger, et ces poulains seraient élevés sans qu'on puisse craindre pour eux les dangers du travail ou de saillies trop précoces; enfin cet essai servirait d'encouragement et d'exemple pour les éleveurs;

4° Revente des sujets qui paraîtraient les plus propres à la reproduction lorsqu'ils auraient atteint l'âge de 5 ans et qu'ils auraient fait preuve d'aptitude et de résistance au travail. Cette vente aurait lieu dans les mêmes conditions que les animaux importés.

Les autres élèves seraient en partie remis à la régie et en partie vendus au commerce ;

5° Distribution de primes pour les chevaux et pour les juments importés par la Confédération , ainsi que pour leurs produits provenant du dépôt de poulains et reconnus propres à maintenir la souche ;

6° Continuation des primes que les cantons ont accordées jusqu'à présent pour les étalons et pour les poulinières de la race du pays et pour les produits provenant des croisements avec le demi-sang.

Dans les contrées où les étalons et les poulinières de qualité manquent parmi la race du pays ou les animaux croisés ;

7° Emploi des sommes consacrées aux primes : pour l'achat de chevaux de demi-sang , pour des subsides à des propriétaires de pâturages bien situés , pour établir des courses ou pour tout ce qui peut encourager l'élève du cheval.

Nous donnerons maintenant un aperçu des sommes qui seront nécessaires pour l'accomplissement de nos premières propositions :

Ad 1° Achat de 15 étalons en moyenne à fr. 4000 .	fr. 60,000
» 30 juments » » 2500 .	» 75,000
	Fr. 135,000

Mais d'après le peu de déficit que le canton de Vaud a éprouvé ensuite de ses ventes d'étalons des deux dernières importations, nous croyons pouvoir établir que le sacrifice net de la Confédération n'irait pas au-delà de 30 à 40,000 fr.

Ad 2° Dans la suite il faudrait pour les primes une subvention annuelle de 15 à 20,000 fr.

En proportion de la prospérité que prendrait l'élève du cheval, il faudrait assurer les progrès des cantons et des sociétés par des subsides importants et en établissant peu à peu des écoles de dressage et des champs de courses ; ces établissements finiraient par entrer dans nos mœurs et on ne pourrait plus s'en passer.

La part surprenante que le public, de près ou de loin, a prise au concours de chevaux d'Aarau, sa persévérance à assister aux courses de vitesse malgré leur ennuyeuse longueur, et les manifestations de la vive peine produite par la conviction bien acquise d'une décadence de notre élevage et en particulier de la race de Schwytz ou d'Einsiedlen, si aimée et appréciée, tous ces faits nous sont une garantie de l'adhésion du public à toutes les mesures et à tous les sacrifices

que la Confédération fera pour l'augmentation du nombre de nos chevaux et pour l'amélioration de nos races.

Puissent nos Hauts Conseils arriver à la persuasion que dans un temps qui n'est pas très éloigné, la Suisse sera peut-être appelée à défendre son indépendance, non avec la plume, mais les armes en main, et qu'alors le défaut des chevaux en qualité et en quantité amènera pour notre armée les plus grandes calamités et même, suivant les circonstances, l'entraînera à sa perte.

Etroitement unie avec les progrès de la force nationale, progrès qui consistent dans l'acquisition d'armes excellentes, d'équipements convenables et dans l'éducation guerrière du peuple, l'amélioration des chevaux du pays doit aussi faire du chemin, parce que ces derniers sont un indispensable anneau de la chaîne qui forme la base de la défense du pays.



PROGRÈS DE L'ARTILLERIE PENDANT LES SIX DERNIÈRES ANNÉES EN FRANCE, ITALIE, AUTRICHE, PRUSSE ET SUISSE.

(Suite.)

Les deux canons qui nous occupent dans ce moment ont été en 1864 renforcés au premier renfort. Le modèle de 1862 par 7, celui de 1864 par 8 cercles d'acier fondu.

On sait que la fonte a la mauvaise propriété d'être très peu élastique, par conséquent d'avoir une très faible expansion, d'où résulte que les pièces de ce métal, quelle qu'en soit l'épaisseur, éclatent facilement lorsqu'on emploie de fortes charges et de lourds projectiles, et cela même au moment où elles ont subi un nombre suffisant de coups d'essais et où elles semblent être sorties intactes de l'examen.

Il paraît que dans ces canons de fonte il se forme, principalement dans le fond des rayures par suite de l'explosion des charges, des fissures profondes, très fines, très difficiles à apercevoir à l'œil, qui s'élargissent petit à petit et qui finalement déterminent l'éclat de la pièce. C'est pour obvier à ce défaut qu'en Hollande, par exemple, on a rempli de bronze et foré de nouveau au calibre de 12 et de 30 liv. des bouches à feu en fonte, qu'en Suède et en Angleterre on a doublé l'âme d'un cylindre creux en acier ou en fer forgé. Il paraît cependant que le moyen le plus rationnel et le moins coûteux de renforcer la pièce de fonte à l'endroit où se produit le plus grand effort des gaz, et où elle crève ordinairement, consiste à entourer